

## SOMMAIRE

### LES PRINCIPALES MESURES DES LOIS DE FINANCES

- financement de la sécurité sociale 2018
- rectificative 2017
- principales mesures 2018

page 2



### FOCUS SUR NOTRE AG

« La compétitivité de l'agriculture française »  
par Vincent CHATELLIER

page 5



## EDITO

**Les principales orientations d'AltéaConseil** approuvées lors de l'assemblée générale du 9 février 2018.



Pour la mise en place concrète de la fusion, nous gardons les axes qui étaient dans les gènes de nos deux structures d'origine, à savoir l'indépendance et la recherche d'une bonne qualité de service et de conseil, tout en nous adaptant aux besoins des adhérents.

La fusion conduit à l'harmonisation de nos méthodes de travail. Nous avons choisi de prendre les meilleures pratiques existantes dans les différentes équipes. Cette façon d'agir demande un peu plus de temps et d'investissements, mais elle nous permettra de faire progresser l'ensemble du service et d'assurer ainsi l'avenir.

L'harmonisation de notre organisation se poursuit donc en 2018 avec :

- La fin du déploiement d'un dossier comptable commun par activité.
- Une extension de prestations comme l'environnement, le juridique ou le patrimoine.
- La poursuite de la mise en place d'un service pour les commerçants, artisans et professions libérales distinct du service pour les agriculteurs avec des équipes distinctes.
- Le développement d'une plateforme commune à tous les intervenants de l'équipe réalisant la paie pour les adhérents grâce au passage sur le logiciel SILAE. Avec les nouveaux locaux de Challans et des Herbiers, les salariés concernés retrouveront plus d'aise car ces bureaux étaient devenus trop petits. Ces investissements sont réalisés directement ou indirectement par ALTÉA CONSEIL. Ils permettront d'assurer les rendez-vous au bureau dans de bonnes conditions et donc de mieux vous recevoir. Face aux contraintes et aux incertitudes qui pèsent sur vos entreprises, vous avez

besoin de plus de conseils. Avec la complexité croissante des questions et des enjeux de plus en plus lourds, un seul interlocuteur ne peut plus avoir réponse à tout. Pour notre AGC, le conseil est donc assuré par un binôme constitué d'un comptable et d'un conseiller. Vous disposez ainsi de deux regards différents pour vous appuyer dans la gestion de votre entreprise. Ce binôme fait appel lui-même si besoin à des spécialistes comme notamment pour le patrimoine, l'environnement ou la paie.

Nous sommes désormais dans une ère d'échanges rapides de données avec des interlocuteurs qui n'acceptent plus le papier. Cela révolutionne les pratiques et nous amène des contraintes supplémentaires :

- Les déclarations fiscales ou sociales sont obligatoirement accompagnées des ordres de paiement correspondants.
- Les déclarations de revenus personnelles doivent désormais être numériques pour la plupart des contribuables.
- Les administrations ou autres services ont plus de temps et de données utilisables pour les contrôles. Nous voyons ainsi revenir les contrôles fiscaux qui sont désormais plus ciblés.
- Le paramétrage de la déclaration sociale numérique (DSN) pour les employeurs de main d'œuvre met à rude épreuve les collaborateurs du service paie.
- La conformité des caisses pour les ventes aux particuliers s'impose à tous les adhérents concernés depuis début 2018.
- Le prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source en 2019 va compliquer un peu plus notre travail.

Dans ce contexte nous devons avoir des outils informatiques performants qui coûtent de plus en plus cher. C'est ainsi que nous avons fait le choix de la plateforme SILAE pour le service paie, même si le coût de ce programme est plus élevé que celui d'ISAPAYE. Le logiciel SILAE sera mis en place progressivement au cours de 2018.

**Vital LEMASSON**  
Directeur d'AltéaConseil

## Loi de financement de la sécurité sociale 2018

**Le CICE** (Crédit Impôt Compétitivité Emploi) est ramené de 7 points à 6 points à compter du 01/01/2018 puis sera remplacé par une réduction pérenne du taux de cotisation patronale d'assurance maladie en 2019.

### Le taux de CSG

applicable sur les revenus d'activité, les pensions retraite, les revenus du patrimoine et les produits de placement est majoré de 1.7 point à compter du 01/01/2018.

### Les cotisations salariales

maladie et chômage sont supprimées pour compenser la hausse de la CSG.

### Les cotisations des indépendants

baissent pour compenser la hausse de la CSG

### L'ACCRE

(rebaptisée exonération de début d'activité de création ou de reprise d'entreprise) sera ouverte à tous les entrepreneurs au 01/01/2019.

- Exonération totale si les revenus annuels sont  $< \frac{3}{4}$  du plafond de la sécurité sociale (29 799 € en 2018).
- Exonération dégressive si les revenus sont  $> \frac{3}{4}$  et inférieurs à 100% du plafond de la sécurité sociale (29 799€ - 39 732€)
- Exonération nulle si les revenus sont  $>$  plafond de la sécurité sociale (39 732 € en 2018).

## Loi de finances rectificative 2017

### Le prélèvement à la source

Le dispositif est décalé dans le temps mais finalement inchangé sur l'essentiel.

Une réforme du recouvrement au 01/01/2019 (aucune modification des règles de calcul de l'impôt sur le revenu et aucune modification concernant le dépôt d'une déclaration des revenus) :

- **Année 2018** : Imposition des revenus perçus en 2017.
- **Année 2019** :
  - Imposition des revenus perçus en 2019 avec le prélèvement à la source dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
  - Imposition des revenus perçus en 2018 et Octroi d'un crédit d'impôt exceptionnel « CIMR » pour neutraliser l'imposition des revenus ordinaires 2018 (année blanche).



## Loi de finances 2018

### Revalorisation de 1 % du barème de l'impôt sur le revenu

Fraction du revenu net imposable (1 part)	Taux %	Calcul de l'impôt Brut pour une part de Quotient familial R/N
De 0 à 9807 €	0	0
De 9807 à 27086 €	14	$(R \times 0,14) - (1372,98 \times N)$
De 27086 à 72717 €	30	$(R \times 0,30) - (5706,74 \times N)$
De 72717 à 153783 €	41	$(R \times 0,41) - (13694,61 \times N)$
Au delà de 153783 €	45	$(R \times 0,45) - (19845,93 \times N)$

### l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) remplace l'ISF (Impôt Sur la Fortune)

- **Ce qui change** : Une assiette restreinte à l'immobilier (exclusion des liquidités, meubles, véhicules, CCA ...)
- **Ce qui ne change pas** :
  - ➔ Les personnes imposables (personne seule, conjoint, partenaire de pacs ou concubins notaires et leurs enfants mineurs)
  - ➔ Patrimoine net  $> 1\,300\,000$  €
  - ➔ Barème d'impôt de 0,5 % entre 800 000 € et 1 300 000 € à 1,50 % sur la fraction de patrimoine  $> 10\,000$  k€.

### Imposition des plus-values professionnelles à long terme

- Les plus-values nettes à long terme (PVLTL) des entreprises relevant de l'IR seront taxées au taux de 12,8 % au lieu de 16 % antérieurement (mesure d'alignement avec la «flat tax ou PFU», applicable aux plus-values de cession de valeurs mobilières).
- Entrée en vigueur : dès l'imposition des PVLTL réalisées en 2017.

## CITE (Crédit d'impôt Transition Énergétique)

Le dispositif est prorogé jusqu'au 31/12/2018 avec des modifications :

### Dépenses non éligibles au CITE en 2018 :

- Les portes d'entrées
- Les volets
- Les chaudières à haute performance énergétique fioul.

### Nouvelles dépenses éligibles au CITE en 2018

- L'audit énergétique : il faudrait toutefois le faire effectuer par un auditeur qualifié. Ce dernier devrait fournir un diagnostic énergétique du logement dans son intégralité, accompagné de préconisations de travaux à réaliser.
- Les chaudières à très haute performance énergétique fonctionnant au fioul, qui seront définies par arrêté.
- Les changements de fenêtres seront éligibles en 2018 uniquement dans le cas de remplacement de fenêtres simple vitrage en double vitrage.

### L'avantage fiscal est diminué :

- 2017 : 30 %
- Du 01/01/2018 au 31/12/2018 : 15 %, sauf si acceptation d'un devis et du versement d'un acompte avant le 01/01/2018, maintien du taux à 30% pour 2018
- Cas particulier des chaudières à très haute performance énergétique fonctionnant au fioul et des matériaux d'isolant thermique des parois vitrées : 15 % du 01/01/2018 au 30/06/2018 (sauf si acceptation d'un devis et du versement d'un acompte avant le 01/01/2018, maintien du taux à 30% pour 2018) et 0 % du 01/07/2018 au 31/12/2018 (sauf si acceptation d'un devis et du versement d'un acompte avant le 01/07/2018, maintien du taux à 15% pour 2018).

### Plafond (aucun changement) :

Le montant des dépenses est plafonné à 8 000 € pour une personne seule, 16 000 € pour un couple plus 400 € par personne à charge supplémentaire sur une période de 5 ans.

## Nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale

Le dégrèvement instauré est de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020.

### 3 conditions :

- Ne pas bénéficier d'exonération ou dégrèvement plus favorables
- Ne pas être imposable à l'ISF ou l'IFI
- Respecter les plafonds de revenus définis selon le nombre de parts du foyer fiscal



### Le plafond est double :

Application d'un abattement linéaire jusqu'à un certain seuil de RFR et d'un abattement progressif jusqu'à un seuil majoré de RFR. Exemple pour 1 part :  $\text{dégrèvement théorique (30\% en 2018)} \times \frac{(28.000 - \text{RFR})}{(28.000 - 27.000)}$

### Le revenu fiscal de référence (RFR)

Le RFR pris en compte est celui de l'année précédant celle au titre de laquelle l'imposition de la taxe d'habitation est établie.

Quotient familial	Montant du revenu fiscal de référence
1	27 000 € < RFR < ou = 28 000 €
1.5	35 000 € < RFR < ou = 36 500 €
2	43 000 € < RFR < ou = 45 000 €
2.5	49 000 € < RFR < ou = 51 000 €
3	55 000 € < RFR < ou = 57 000 €
3.5	61 000 € < RFR < ou = 63 000 €
4	67 000 € < RFR < ou = 69 000 €
4.5	73 000 € < RFR < ou = 75 000 €
5	79 000 € < RFR < ou = 81 000 €

## Dispositif PINEL

Prolongation du dispositif jusqu'au 31/12/2021 mais recentré sur les investissements en zone A, A bis et B1 à compter du 01/01/2018.

Le dispositif est par ailleurs étendu aux logements situés dans des communes dont le territoire est couvert par un contrat de redynamisation de sites de défense quelle que soit la zone géographique.

## Dispositif « CENSI-BOUVARD » ou « LMNP »

Dispositif dans des résidences accueillant des personnes âgées, dépendantes ou handicapées et étudiants avec services : prolongation du dispositif jusqu'au 31/12/2018.

## Assouplissement de la moyenne triennale fiscale

Cette mesure concerne les exercices ouverts en 2018 : réduction de la durée d'option et du délai pour une nouvelle option après renonciation à 3 ans.



## Le crédit d'impôt (CI) en faveur de l'agriculture biologique

Il est prorogé jusqu'au 31/12/2020 et son montant est porté de 2 500 € à 3 500 €.

Entrée en vigueur : exercice clos en 2018. Le plafonnement des aides + CI reste fixé à 4 000 €. Ce crédit d'impôt est soumis aux règles « des minimis » (15 000 € sur 3 exercices fiscaux).

## Révision des seuils d'application des régimes micro-BIC et micro-BNC

Ils sont plus que doublés avec effet rétroactif au 01/01/2017.

- Une nouvelle période de référence (N-1 et N-2) : passage au réel si franchissement des seuils 2 années de suite (micro applicable si CA N-1 > seuil mais CA n-2 < seuil)
- L'assujettissement à la TVA n'est plus un critère d'exclusion des régimes micro quel que soit le niveau de CA (idem BA)

Nature de l'activité	Ancien seuil applicable	Nouveau seuil applicable
Ventes de marchandises	82 800 €	170 000 €
Autres activités commerciales (prestations de services micro-BIC)	33 200 €	70 000 €
Activités non commerciales (micro-BNC)	33 200 €	70 000 €
Activités agricoles (micro-BA)	82 800 €	82 800 €



## PFU (Prélèvement Forfaitaire Unique)

Les revenus mobiliers et les plus-values mobilières sont soumis à une taxation forfaitaire unique de 30% dont le fait générateur intervient à compter du 01/01/2018.

Sont concernés :

- Les produits d'actions et de parts sociales (dividendes)
- Les plus-values de cessions de titres de valeurs mobilières et droits sociaux (cessions de parts sociales des associés non exploitants et cessions de parts sociales d'une société à l'IS)
- L'ensemble des revenus de placements à revenu fixe (intérêts des comptes courants d'associés, obligations, intérêts de placements, ...)

**Dividendes** (en bleu, l'option la plus intéressante)

Taux marginal d'imposition	PFU %	IR (*)
0 %	30	17.20 %
14 %	30	24.65 %
30 %	30	33.16 %
41 %	30	39.01 %
45 %	30	41.14 %

## Intérêts des comptes courants d'associés

(en bleu, l'option la plus intéressante)

Taux marginal d'imposition	PFU %	IR (*)
0 %	30	17.20 %
14 %	30	30.25 %
30 %	30	45.16 %
41 %	30	55.41 %
45 %	30	59.14 %

(\*) Compte tenu des prélèvements sociaux au taux global de 17,2% et des 6,8 points de CSG déductible du revenu de l'année de son paiement mais sans tenir compte de la CEHR (Contribution Exceptionnelle sur les Hauts Revenus).

## Modalités de baisse du taux de l'impôt sur les sociétés

Elles sont modifiées. Rappel LF 2017 : Exercices ouverts en 2017 et PME bénéficiant du taux réduit de 15 % :

- Revenu 0 à 38 120 € : 15 % d'IS
- Revenu compris entre 38 120 € et 75 000 € : 28 % d'IS
- Revenu > 75 000 € : 33,33 % d'IS

Exercices ouverts au 1 <sup>er</sup> janv	PME éligibles au taux réduit d'IS	Autres entreprises
2018	15% jusqu'à 38 120 € 28% entre 38 120 et 500 000€ 33.33 % au-delà	28% à hauteur de 500 000 € 33.3 % au-delà
2019	15% jusqu'à 38 120 € 28% entre 38 120 et 500 000€ 31 % au-delà	28% à hauteur de 500 000 € 31% au-delà
2020	15% jusqu'à 38 120 € 28% au-delà de 38 120 €	28 %
2021	15% jusqu'à 38 120 € 26.5% au-delà de 38 120 €	26.5%
2021	15% jusqu'à 38 120 € 25% au-delà de 38 120 €	25 %

# « La compétitivité de l'agriculture française »

par Vincent CHATELLIER



Vincent Chatellier, ingénieur de recherche à l'INRA et économiste, intervenait, lors de notre assemblée générale du 9 Février 2018, sur le thème de la compétitivité de l'agriculture française.

■ **Pour télécharger le diaporama** de la conférence :  
<https://tinyurl.com/y95c8pza>

■ **Pour accéder aux publications** de Vincent Chatellier :  
<https://tinyurl.com/q8csmqq>

## Un contexte difficile pour de nombreuses exploitations

### Un manque de rentabilité et des difficultés de trésorerie

- Des gains de productivité du travail élevés, mais un retour économique insuffisant
- Des prix de vente trop faibles par rapport aux coûts de production (dont le travail)
- Une mise en attente des investissements dans de nombreuses exploitations
- Une forte dépendance aux aides directes et donc aux orientations futures de la PAC.

### Une incertitude qui pèse sur les transitions générationnelles

- La volatilité des prix fragilise la trésorerie et les stratégies d'investissement

- La reprise du montant total des capitaux par les jeunes agriculteurs est très difficile
- L'exigence sur les conditions de travail implique de plus en plus de travaux en collectif.

### Le contrat qui lie l'agriculture à la société française n'est plus clair

- Une distanciation grandissante de la société par rapport à l'acte de production et au milieu rural
- Les critiques des citoyens sur l'agriculture fusent, mais sans pondération scientifique
- Les consommateurs exigent beaucoup, mais sans vouloir en payer le prix.

## La compétitivité de l'agriculture française

### Les facteurs explicatifs de la volatilité des prix

- **Prix de l'énergie.** Les liens sont croissants au travers des intrants comme les engrais et les transports et au travers de la demande de produits agricoles (bioénergie).
- **Météorologie.** C'est le facteur le plus souvent à l'origine de la volatilité des prix. C'est plus difficile à démontrer pour le changement climatique.
- **Niveau des stocks.** Les stocks jouent un rôle en atténuant les écarts entre l'offre et la demande des produits agricoles.
- **Progression de la demande.** Si la production ne suit pas le rythme de la demande, les prix auront tendance à augmenter.
- **Taux de change.** Les mouvements des monnaies peuvent potentiellement avoir un impact sur la compétitivité car ils affectent les prix domestiques des produits agricoles.



- **Restrictions commerciales.** Les restrictions aux exportations ainsi qu'aux importations amplifient la volatilité des prix sur les marchés internationaux.
- **Spéculation.** Des niveaux élevés d'activité spéculative sur les marchés à termes amplifient les mouvements des prix à court terme.



## Les défis à relever pour le secteur agroalimentaire français

### Une concurrence intracommunautaire croissante (pays du Nord)

- Un développement des stratégies « compétitivité/environnement »
- L'Allemagne est placée géographiquement au coeur de l'Europe
- Des normes (sociales, environnementales, etc.) moins exigeantes qu'en France

### Seuls les marchés extérieurs sont véritablement en augmentation

- La compétitivité à l'export est au coeur de la croissance
- La hausse est forte surtout dans les PED (dont ceux proches de la méditerranée)

### Comment disposer/préserver un avantage compétitif ?

- Réduire les coûts de production pour rester attractif face à la concurrence
- Rendre l'imitation difficile (technologie, qualité, ...)
- Utiliser des ressources intransférables (AOC)
- Innover et réinvestir les marges pour assurer la différenciation.

## Un enjeu : la reconquête du marché alimentaire national

### Mieux intégrer les nouvelles formes de consommation

- Une montée en puissance de la restauration hors domicile
- Une consommation alimentaire de plus en plus « nomade »
- Une attention portée aux liens entre alimentation/environnement/santé

### Innover sur les produits alimentaires

- Les produits qui seront consommés dans 20 ans ne sont pas tous existants
- Le marketing a parfois plus d'importance que le cahier des charges

### Eduquer à la consommation alimentaire et rassurer

- La culture alimentaire tient pour beaucoup à l'éducation (famille + école)
- Mieux expliquer les liens produits alimentaires / modèle productif
- Ouvrir davantage les portes de l'agriculture conventionnelle aux citoyens

## Faiblesses et atouts des différents secteurs

### LES GRANDES CULTURES

#### ATOUTS

- Une bonne maîtrise technique et des rendements souvent élevés
- Une capacité à progresser encore en productivité du travail
- Une filière qui cherche à se diversifier et améliorer son niveau qualitatif
- Une proximité géographique de marchés importateurs dynamiques
- Une filière structurée, avec des réserves d'innovations

#### FAIBLESSES

- Une relative stabilité des surfaces (baisse de la SAU et préservation des prairies)
- Un plafonnement des rendements (rôle de l'agronomie et de la conduite des cultures, climat, OGM)
- Une montée en puissance des normes environnementales
- Une sensibilité de la rentabilité au prix de l'énergie (et des engrais)
- Une dépendance économique des exploitations vis-à-vis des aides directes
- Une obligation de performances sur les marchés internationaux



## LES BOVINS-VIANDE FRANCAIS



### ATOUTS

- Un certain attachement des consommateurs français à la viande bovine
- Une filière allaitante traditionnelle (un tiers du cheptel de l'UE)
- Des surfaces fourragères (prairies) en abondance sur le territoire national
- Une maîtrise technique et un savoir-faire dans de nombreux élevages
- Un potentiel de développement des activités d'engraissement (bovins mâles)

### FAIBLESSES

- Une consommation individuelle de viande bovine qui s'inscrit à la baisse
- Des exploitations fortement dépendantes des aides directes (et de leur couplage)
- Une faible rentabilité des capitaux (ce qui fragilise la dynamique de l'installation)
- Un secteur industriel à faible rentabilité, avec des investissements limités
- Des exportations de bovins vivants qui limitent le potentiel d'abattage

## LE SECTEUR AVICOLE FRANCAIS

### ATOUTS

- Une dynamique soutenue de la demande mondiale
- Une filière «qualité» appréciée des consommateurs
- Un prix compétitif par rapport aux autres viandes
- Des innovations « produits » qui stimulent le niveau de consommation

### FAIBLESSES

- Des investissements assez limités au cours de la décennie passée (bâtiment)
- Une détérioration de la balance commerciale avec tous les Etat membres
- Mise à zéro des restitutions aux exportations (fragilisation du poulet « grand export »)
- Une forte dépendance à quelques pays importateurs (Arabie Saoudite, Yémen,...)
- Un maillon « abattage-découpe » à faible rentabilité (restructuration)
- Une faible utilisation des poulets standards «made in France » en RHF



## LE SECTEUR LAITIER FRANCAIS



### ATOUTS

- Une localisation géographique favorable (climat, proximité de la mer et de pays déficitaires)
- Un coût modéré d'acquisition des facteurs de production (terre et quota)
- Une réserve de productivité (parfois) dans les élevages et certains territoires
- Un niveau élevé de consommation et une solidité de la demande (diversité des produits)
- Des entreprises innovantes, avec une forte expérience technologique

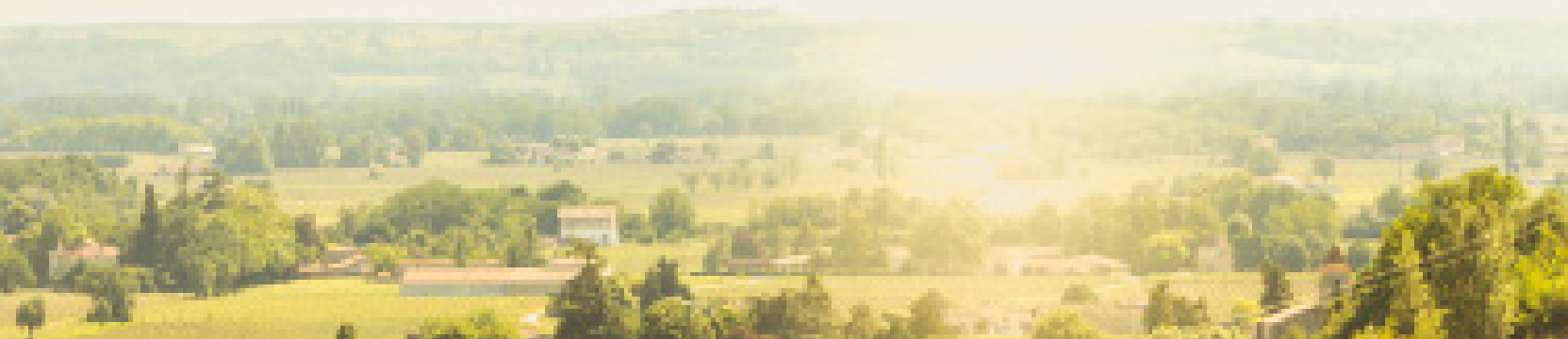
### DEFIS A RELEVIER

- Maîtriser les techniques et bien choisir son chemin entre spécialisation et diversification
- Saturer/optimiser les outils de production et diluer les coûts fixes
- Dynamiser l'innovation « produit » pour séduire les consommateurs de demain
- Renforcer les liens entre les différents maillons de la filière (contractualisation)

# Conclusion de l'intervention de Vincent CHATELLIER

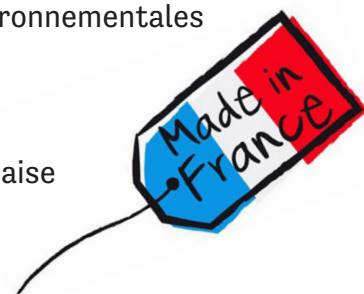
## *Les bonnes raisons de croire à l'avenir de l'agriculture*

- La demande mondiale de biens alimentaires est croissante
- Les contributions de l'agriculture se diversifient (énergie, environnement, biomatériaux,..)
  - Les normes, la traçabilité et la segmentation joueront un rôle plus déterminant
  - La contractualisation se renforce et les entreprises se concentrent
- La France est capable de dynamiser ses exportations (qualité, notoriété, technologies)



## *Les défis à relever*

- Continuer à considérer que la technique est un des leviers de la compétitivité
  - Préparer, déjà, les termes de la future PAC (2020)
  - Concilier productivité et performances environnementales
- Promouvoir la qualité et renforcer le « Made in France »
- Encourager les investissements et adapter les modes de financement
- Mieux communiquer sur l'agriculture et son rôle utile pour la société française



■ LA ROCHE SUR YON  
82 Bd d'Angleterre  
85000 LA ROCHE SUR YON  
TÉL. : 02 51 37 73 56  
email : [contact@alteaconseil.fr](mailto:contact@alteaconseil.fr)

■ BRESSUIRE  
84, boulevard de Poitiers  
79300 BRESSUIRE  
TÉL. : 05 49 81 02 23  
Sur rendez-vous

■ LA HAYE FOUASSIERE  
Place des Huit Vignerons  
44690 LA HAYE FOUASSIÈRE  
TÉL. : 02 40 54 82 04

■ CHALLANS  
39, rue de Nantes  
85300 CHALLANS  
TÉL. : 02 51 49 19 49

■ LES HERBIERS  
10, rue de l'Oiselière  
ZAC de la Tibourgère  
85500 LES HERBIERS  
TÉL. : 02 51 91 03 30

■ LA CHATAIGNERAIE  
25, rue du Gal de Gaulle  
CS 89001  
85120 LA CHATAIGNERAIE  
TÉL. : 02 51 69 61 12

■ NIORT  
40, rue du Fief d'Amourettes  
79000 NIORT  
TÉL. : 05 49 33 21 22